

ABONNEMENTS :
UN AN... 48 fr. Trois mois... 15 fr.
SIX MOIS... 24 fr. Un mois... 5 fr.



LA PRESSE

INSERTIONS :
1 fr. 50 c. la petite ligne et 5 fr. la ligne de réclame.

Toutes les communications et réclamations relatives à la rédaction politique doivent être adressées à M. EMILE DE GIRARDIN.

Bureaux : Rue Saint-Georges, 16, a Paris.

Toutes les communications relatives à la rédaction du feuilleton et à l'administration du journal doivent être adressées à M. DUJARRIEU.

Paris, 1^{er} décembre.

L'opposition a si mal réussi dans la grande manifestation radicale qu'elle avait préparée à Angers, qu'elle s'est hâtée d'abandonner la discussion des questions qu'elle avait posées en cette occasion.

Voilà la règle constitutionnelle, applicable à tous, inviolable. Elle n'admet ni suspension, ni exceptions réelles. Liberté entière avant la publication d'une opinion, action en répression après la publication, si cette opinion est contraire aux lois.

La règle est donc absolue, sans exceptions réelles. Eh bien ! qu'étaient-ce donc ce principe que l'opposition voulait faire prévaloir à Angers, que ce droit de publier ses opinions sans les conformer aux

lois, qu'elle réclamait pour les candidats électoraux ? C'était tout simplement une violation de l'article 7 de la Charte. C'était, en effet, pour les candidats électoraux, une liberté illimitée sans le contrepoids de l'action répressive et sans le contrôle d'une police souveraine.

Les principes constitutionnels sont donc sortis sains et saufs de ce débat. On dit que la question se reproduira devant la chambre, et nous l'espérons bien. Là, en effet, la lutte sera sans danger et rendra aux principes un moment compromis, l'autorité qui leur appartient.

La nomination de M. de Lamartine à la présidence de la chambre des députés, sur laquelle le Courrier français et le Siècle se sont exprimés dans des termes que nous avons fait connaître, et avec une impartialité à laquelle nous nous sommes empressés de rendre justice, cette nomination est aujourd'hui attaquée par le Constitutionnel avec une violence qui trahit l'existence d'une rancune qu'on disait éteinte.

M. Timothée Dehayé, délégué des fabricans de sucre du Pas-de-

(1) Voir dans la Presse des 13 août, 18 et 25 septembre, les trois lettres datées de Mâcon.

Calais, vient d'adresser en leurs noms, à M. le ministre du commerce, une pétition qui se résume ainsi :

« Si le gouvernement pense que les deux intérêts ne peuvent pas se concilier, si les deux industries ne peuvent pas subsister à la fois, et si la raison d'état exige que ce soit la nôtre qui soit sacrifiée, alors dans l'impossibilité de soutenir plus longtemps une lutte aussi déplorable, nous n'avons plus qu'à vous demander de revenir au projet de loi d'expropriation pour le rachat de nos fabriques. »

Nouvelles et faits divers.

Stranger. — ANGLETERRE. — Les journaux anglais publient une note, en date du 28 octobre, adressée par la Porte aux représentants de France, d'Angleterre et de Russie, relativement aux différends entre la Grèce et la Turquie.

— Le Courrier de l'Europe trace le tableau suivant de la misère qui règne à Londres :

« Nous ne saurions exprimer combien il nous est pénible d'avoir à décrire les cruelles souffrances auxquelles sont en proie les populations ouvrières de la Grande-Bretagne. Aux sympathies que l'humanité et la religion éveillent en nous à la vue des douleurs de nos semblables, se joint un sentiment plus profond de compassion lorsqu'il s'agit d'une classe d'hommes qui sont, comme les travailleurs anglais, par leurs habitudes laborieuses, par leur admirable résignation, si dignes d'un meilleur sort.

« Sur quoi donc doit reposer la prospérité des empires ? L'Angleterre a exploré le globe d'un pôle à l'autre, de l'Occident à l'Orient, elle a rendu tributaire de son commerce toute la terre habitable, ses négocians ont amassé d'immenses trésors, ses possessions sont plus étendues que celles de Rome au temps de sa grandeur, et pourtant son revenu baisse, son énorme dette s'accroît chaque année davantage et ses enfans meurent de faim.

« La société anglaise, avec son aristocratie de naissance et de fortune, si brillante, si magnifique, présente à l'œil de l'observateur superficiel le tableau d'un bonheur parfait. Un étranger qui pour la première fois se promène à Hyde-Park à l'époque de la session parlementaire, ou qui assiste aux courses d'Ascot et d'Epsom, suppose, à la vue de ces innombrables et somptueux équipages, que la misère doit être inconnue dans un pays où le luxe est si répandu et poussé à un tel degré de raffinement. Il est tenté de s'écrier comme le czar Alexandre, lorsqu'il visita Londres il y a un quart de siècle : « Je n'aperçois qu'une société d'élite ; où donc est le peuple ? » Mais que cet étranger parcoure les quartiers habités par les ouvriers, les allées étroites et sombres, les cours sales et malsaines où l'indigence va se cacher, qu'il pénètre dans ces mecs, dans ces bouges infects où la détresse a engendré le vice et la dégradation ; alors cette société, dont la tête est si bien fardée, lui apparaîtra à sa base, macérée par les privations, ulcérée par les souffrances ; elle lui rappellera ces individus qui, bien qu'atteints d'une affection pulmonaire, portent néanmoins sur le visage les perfides couleurs de la santé.

« Parmi les classes de la métropole dont la détresse va s'accroissant de jour en jour, la plus nombreuse est celle des ouvriers en soierie, occupant le quartier de Spitalfields. Un meeting, dont le lord-maire avait accepté la présidence, devait avoir lieu hier pour aviser aux moyens les plus efficaces de les secourir. Mais mercredi, le comité d'enquête a député quelques-uns de ses membres à sa seigneurie pour lui représenter : « que la misère dans Spitalfields était plus profonde qu'on ne l'avait d'abord supposé, il était convenable d'ajourner le meeting jusqu'à ce que les commissaires aient eu le temps de recueillir les renseignements dont ils avaient besoin pour solliciter la charité publique. » Le lord-maire a donné son approbation à l'ajournement.

« L'agitation pour le rappel du corn law commence à acquérir de l'importance. Enfin le zèle de quelques écrivains et de quelques orateurs whigs est parvenu à galvaniser l'apathie britannique. Cette lenteur à en venir aux démonstrations de quelque nature qu'elles soient, est le trait saillant du caractère anglo-saxon. Il est long à prendre une détermination,

FEUILLETON DE LA PRESSE.

MÉMOIRES

DEUX JEUNES MARIÉES (1).

PREMIÈRE PARTIE.

XIV.

Madame de l'Estorade à mademoiselle de Chauveau

A la Crampade, février.

Ma chère Louise, avant de t'écrire, j'ai dû attendre ; mais maintenant je sais bien des choses, ou pour mieux dire, je les ai apprises, et je dois te les dire pour ton bonheur à venir. Il y a tant de différence entre une jeune fille et une femme mariée, que la jeune fille ne peut pas plus la concevoir que la femme mariée ne peut redevenir jeune fille.

D'abord la gravité des engagements m'a investie de terreur. Le mariage se propose la vie, tandis que l'amour ne se propose que des romans ; mais aussi le mariage subsiste quand les poèmes de cœur ont disparu, et donne naissance à des intérêts bien plus chers que ceux de l'homme et de la femme qui s'unissent. Aussi peut-être ne faut-il, pour faire un mariage heureux, que cette amitié qui, en vue de ses douceurs, cède sur beaucoup d'imperfections humaines. Rien ne s'opposait à ce que j'eusse de l'amitié pour Louis de l'Estorade. Bien décidée à ne pas chercher dans le mariage les poésies de l'amour auxquelles nous pensions si souvent et avec une si dangereuse exaltation, j'ai senti la plus douce tranquillité en moi-même.

Ce point si grave d'avoir le mariage sans le mari fut réglé dans une conversation entre Louis et moi, dans laquelle il m'a découvert et

l'excellence de son caractère et la douceur de son ame. Ma mignonne, je souhaitais beaucoup de rester dans cette belle saison d'espérance amoureuse qui laisse à l'ame sa virginité. Ne rien accorder au devoir, à la loi, ne dépendre que de soi-même, et garder son libre arbitre?... quelle douce et noble chose ! Ce contrat, opposé à celui des lois et au sacrement lui-même, ne pouvait se passer qu'entre Louis et moi. Cette difficulté, la première aperçue, est la seule qui ait fait traîner la conclusion de mon mariage. Si, dès l'abord, j'étais résolue à tout, pour ne pas retourner au couvent, il est de notre nature de demander le plus après avoir obtenu le moins ; et nous sommes, chère ange, de celles qui veulent tout. J'examinais mon Louis du coin de l'œil, je me disais : le malheur l'a-t-il rendu bon ou méchant ? A force d'étudier, j'ai fini par découvrir que son amour allait jusqu'à la passion.

Une fois arrivée à l'état d'idole, en le voyant pâlir et trembler au moindre regard froid, j'ai compris que je pouvais tout oser. Je l'ai naturellement emmené loin des parents, dans des promenades où j'ai prudemment interrogé son cœur. Je l'ai fait parler, je lui ai demandé compte de ses idées, de ses plans, de notre avenir. Mes questions annonçaient tant de réflexions préconçues et attaquaient si précisément les endroits faibles de cette horrible vie à deux, que Louis m'a depuis avoué qu'il était épouvanté d'une si savante candeur. Moi, j'écoutais ses réponses, il s'y entortillait comme ces gens à qui la peur ôte tous leurs moyens ; j'ai fini par voir que le hasard me donnait un adversaire qui m'était d'autant plus inférieur, qu'il devinait ce que tu nommes si orgueilleusement ma grande ame. Brisé par les malheurs et par la misère, il se regardait comme à peu près détruit, et se perdait en trois horribles craintes. D'abord, il a trente-sept ans, et j'en ai dix-sept, il ne mesurerait donc pas sans effroi les vingt ans de différence qui sont entre nous. Puis, il est convenu que je suis très belle, et Louis, qui partage nos opinions à ce sujet, ne voyait pas sans une profonde douleur combien les souffrances lui avaient enlevé de jeunesse. Enfin, il me sentait de beaucoup supérieure, comme femme, à lui, comme homme. Mis en défiance de lui-même par ces trois infirmités visibles, il craignait de ne pas faire mon bonheur, et se voyait pris comme un pis-aller. Sans la perspective du couvent, vous ne m'épouseriez point, me dit-il un soir timidement. — Ceci est vrai, lui répondis-je gravement.

Ma chère amie, il me causa la première grande émotion de celles qui nous viennent des hommes. Je fus atteinte au cœur par les deux grosses larmes qui roulaient dans ses yeux. — Louis, repris-je d'une voix consolante, il ne tient qu'à vous de faire de ce mariage de convenance un mariage auquel je puisse donner un consentement entier. Ce que je vais vous demander exige de votre part une abnégation beaucoup plus belle que le prétexte servage de votre amour quand il est sincère. Pouvez-vous vous élever jusqu'à l'amitié comme je la comprends ? On n'a qu'un ami dans la vie, et je veux être le vôtre. L'amitié est le lien de deux

ames pareilles, unies par leur force, et néanmoins indépendantes. Soyons amis et associés pour porter la vie ensemble. Laissez-moi mon entière indépendance. Je ne vous défends pas de m'inspirer pour vous l'amour que vous dites avoir pour moi ; mais je ne veux être votre femme que de mon gré. Donnez-moi le désir de vous abandonner mon libre arbitre, et je vous le sacrifie tout aussitôt. Ainsi, je ne vous défends pas de passionner cette amitié, de la troubler par la voix de l'amour ; je tâcherai, moi, que notre affection soit parfaite. Surtout, évitez-moi les ennuis que la situation assez bizarre où nous serons alors me donnerait au dehors. Je ne veux paraître ni capricieuse ni prude, parce que, en réalité, je ne le suis pas du tout, et vous croirez assez honnête homme pour vous offrir de garder même les apparences aux yeux du monde.

Ma chère, je n'ai jamais vu d'homme heureux comme Louis l'a été de ma proposition ; ses yeux brillaient, le feu du bonheur y avait séché les larmes. — Songez, lui dis-je en terminant, qu'il n'y a rien de bizarre dans ce que je vous demande. Cette condition tient à mon immense désir d'avoir votre estime. Si vous ne me deviez qu'au mariage, me sauriez-vous beaucoup de gré un jour d'avoir vu votre amour couronné par les formalités légales ou religieuses, et non par moi ? Si pendant que vous ne me plaisez point, mais en obéissant passivement, comme mes très honorés parents viennent de me le recommander, je devenais mère, croyez-vous que j'aimerais mon enfant autant que celui qui serait fils d'une même volonté ? S'il n'est pas indispensable de se plaire l'un à l'autre autant que se placent des jeunes gens dont les vœux sont contrariés, convenez, monsieur, qu'il est nécessaire de ne pas se déplaire. Eh bien ! nous allons être placés dans une situation dangereuse : nous devons vivre à la campagne, ne faut-il pas songer à toute l'instabilité des passions ? Des gens sages ne peuvent-ils pas se préoccuper contre les malheurs du changement ?

Il fut étrangement surpris de me trouver et si raisonnable et si raisonnable ; mais il me fit une promesse solennelle après laquelle je lui pris la main et la lui serrai affectueusement.

Nous fûmes mariés à la fin de la semaine. Sûre de garder ma liberté, je mis alors beaucoup de gâllé dans les insipides détails de toutes les cérémonies ; j'ai pu être moi-même, et peut-être ai-je passé pour une comédienne très dénuée, pour employer les mots de Blois. On a pris pour une maîtresse femme, une jeune fille charmée de la situation neuve et pleine de ressources où j'avais su me placer. Chère, j'avais aperçu, comme par une vision, toutes les difficultés de ma vie, et je voudrais sincèrement faire le bonheur de cet homme. Or, dans la solitude où nous vivons, si une femme ne commande pas, le mariage devient insupportable en peu de temps. Une femme doit avoir les charmes d'une maîtresse et les qualités d'une épouse.

L'amour conjugal, comme je le conçois, revêt alors une femme d'espérance, la rend souveraine, et lui donne une force inépuisable, une chaleur

(1) Voir la Presse des 26, 27, 28, 29, 30 novembre et 1^{er} décembre.

